



Sevara

L'étude qui raisonne

Paracha Noa'h

Genèse 6:9 – 11:32 · 3 divrei Torah

AU SOMMAIRE

- 6** Le double commandement « Croissez et multipliez »
 - 7** Juif et fils de Noa'h : le modèle à deux étages
 - 8** Les mathématiques de la filiation
-

Éclairages sur la paracha de la semaine et sur les fêtes

En langage simple et clair

6

Le double commandement « Croissez et multipliez »

En bref : Le commandement « Croissez et multipliez » a été donné deux fois : à Adam, puis à Noa'h. Pourquoi le répéter ? Parce que cette mitsva vise la survie de l'espèce humaine ; elle s'annule donc quand l'humanité ne mérite plus de continuer. Après le Déluge, quand Dieu a de nouveau voulu l'existence de l'homme, Il l'a remise en vigueur. On en tire un rapport surprenant entre la vie et les mitsvot : des mitsvot sans vie ne sont pas des mitsvot, mais une vie sans mitsvot n'est pas non plus une vie.

La répétition

Le commandement « Croissez et multipliez » est donné à Adam (Genèse 1, 28), puis répété à Noa'h et à ses fils dans notre paracha (9, 1 ; 9, 7). Selon Maïmonide (Sefer HaMitsvot, commandement positif 212), la mitsva a déjà été donnée à Adam : c'est pourquoi il la tire du verset de Berechit. Dans ce cas, pourquoi a-t-elle été redonnée à Noa'h et à ses fils ?

Maïmonide définit aussi le but de la mitsva : « croître et multiplier **pour maintenir l'espèce** ». Autrement dit, la mitsva ne vise pas seulement à ce que chacun ait des enfants, mais à la continuité de l'espèce humaine.

Un passage étonnant dans Baba Batra

À la fin du chapitre « 'Hezkat habatim » (Baba Batra 60b) figurent deux enseignements de Rabbi Yichmaël ben Elisha :

1. **La viande et le vin :** depuis la destruction du Temple, il aurait fallu interdire de manger de la viande et de boire du vin. Mais on ne l'a pas interdit, car « on n'impose pas au public un décret que la majorité ne peut pas supporter ».
2. **Le mariage :** depuis que le royaume impie nous empêche d'accomplir les mitsvot, il aurait fallu interdire de se marier et d'avoir des enfants, « et la descendance d'Abraham s'éteindrait d'elle-même ». Mais on ne l'a pas interdit, car « mieux vaut qu'ils fauten par ignorance plutôt qu'en connaissance de cause ».

Les Tossafot (ibid., s.v. Din) demandent : comment peut-on interdire ce que la Torah ordonne ? Et ils répondent : il ne s'agit que de celui qui a déjà eu un fils et une fille.

Mais il y a ici une difficulté plus grande. Pourquoi une règle pour la viande et le vin, et une autre pour le mariage ? La règle « mieux vaut qu'ils fauten par ignorance » s'applique quand on hésite à

reprendre quelqu'un qui commet déjà une faute. Si on le reprend et qu'il n'écoute pas, il fautera sciemment. Si on ne le reprend pas, il fautera sans le savoir, ce qui est moins grave. Mais ici, si l'on n'interdit pas, il n'y a aucune faute : celui qui a des enfants accomplit une mitsva. Alors de quelle « ignorance » s'agit-il ?

La Guemara l'entend donc autrement. Selon la loi de la Torah, quand un royaume impie nous empêche d'accomplir les mitsvot, il n'y a pas de mitsva d'avoir des enfants, et c'est même interdit. La question n'était pas d'édicter une nouvelle interdiction, mais de dire ou non au public qu'une interdiction existe déjà. C'est pourquoi la règle « mieux vaut qu'ils fautent par ignorance » convient ici. Dès lors, la question des Tossafot ne se pose même pas : les Sages n'ont pas annulé de mitsva. Dans une telle situation, elle n'existe tout simplement pas.

Cela a une conséquence amusante. Ceux qui connaissaient la halakha n'ont pas eu d'enfants. Seuls ceux qui l'ignoraient, les gens simples, ont continué à en avoir. Autrement dit, nous descendons tous des gens simples de cette génération.

Retour à la répétition

Adam a bien reçu l'ordre de croître et de multiplier. Mais vint ensuite la génération du Déluge, qui se corrompit. Dieu regretta d'avoir créé l'homme et voulut détruire l'humanité.

Nous avons vu que sous un royaume impie, quand l'enfant ne pourra pas accomplir les mitsvot, il n'y a pas de mitsva d'avoir des enfants. À plus forte raison quand Dieu Lui-même ne veut plus que l'humanité existe. Or le but de la mitsva est « de maintenir l'espèce ». À la génération du Déluge, la mitsva s'est donc annulée.

Après le Déluge, Noa'h offre un sacrifice, et Dieu désire de nouveau l'existence de l'homme. C'est pourquoi Il ordonne à nouveau : « Et vous, croissez et multipliez ». Le second commandement n'est pas une répétition inutile : il remet en vigueur une mitsva qui s'était annulée. Et c'est pourquoi Maïmonide peut tirer la source de Berechit : c'est là que la mitsva a été dite, et dans notre paracha elle est seulement remise en vigueur.

L'image inversée de « Il vivra par elles »

La Guemara (Yoma 85b) apprend du verset « il vivra par elles » que sauver une vie l'emporte sur toutes les mitsvot : « il vivra par elles – et non mourra par elles ». Autrement dit, sans la vie, les mitsvot n'ont pas de valeur.

Ce que nous avons vu ici en est l'image inversée : sans mitsvot, la vie elle-même n'a plus la même valeur. Quand l'humanité en est responsable, comme à la génération du Déluge, Dieu veut la détruire. Quand elle ne l'est pas, comme sous le royaume impie, la mitsva de croître et multiplier s'annule, et le peuple « s'éteint de lui-même ».

Dans la Guemara de Yoma aussi, il y a deux raisons, qui expriment ces deux directions. Chmouel apprend de « il vivra par elles » : les mitsvot sont faites pour la vie. Et Rabbi Chimon ben Menassia

dit : « Profane pour lui un Chabbat, afin qu'il garde de nombreux Chabbatot » : la vie est faite pour les mitsvot. Il n'y a donc pas ici d'ordre de priorité simple. Les mitsvot ont besoin de la vie, mais la vie ne prend tout son sens qu'à travers les mitsvot.

7

Juif et fils de Noa'h : le modèle à deux étages

En bref : Un Juif est-il un « fils de Noa'h avec un supplément », ou une créature entièrement nouvelle ? Les sources dessinent un modèle à deux étages : un premier étage, universel, celui des sept lois des fils de Noa'h, et au-dessus un second étage, propre à Israël. On y trouve aussi la réponse à une question surprenante : pourquoi un Juif qui a volé est-il encore considéré comme « religieux », alors que celui qui mange non cachère ne l'est pas ?

La question

Celui qui a volé, ou même tué, est perçu par beaucoup comme un Juif religieux qui a fauté. Et celui qui profane le Chabbat ou mange non cachère est perçu comme quelqu'un qui n'observe pas les mitsvot. Qu'est-ce qui détermine cette distinction ? Nous y reviendrons à la fin.

Les sept lois des fils de Noa'h

La Guemara (Sanhédrin 56a) énumère sept mitsvot imposées à tous les êtres humains : instituer des tribunaux, ne pas blasphémer, ne pas pratiquer l'idolâtrie, ne pas commettre d'inceste ni d'adultère, ne pas tuer, ne pas voler, et ne pas manger un membre arraché à un animal vivant.

Maïmonide (Lois des rois 9, 1) ajoute deux points importants :

1. Ce sont des mitsvot vers lesquelles « la raison incline » : une personne sensée les comprend d'elle-même.
2. Elles sont la première étape d'une seule évolution : Adam reçut six mitsvot, Noa'h y ajouta l'interdit du membre d'un animal vivant, Abraham reçut la circoncision, Its'hak préleva la dîme, Yaakov ajouta le nerf sciatique, « jusqu'à ce que vienne Moché notre maître, et que la Torah soit achevée par lui ».

Ces deux points sont liés. Les sept mitsvot sont le socle humain commun à tous, et sur lui ont été bâties les autres mitsvot.

Deux types de composition

En halakha, il y a deux façons d'assembler deux choses (selon les termes du Rogatchover, empruntés au Guide des égarés) :

- Composition « fusionnelle » : les deux parties se fondent en une seule entité nouvelle.

- Composition « de voisinage » : les deux parties restent comme des voisins, l'une à côté de l'autre.⁴

D'où la question : un Juif est-il un fils de Noa'h auquel s'ajoute un étage (« de voisinage »), ou une créature entièrement nouvelle (« fusionnelle ») ?

Deux positions

Le Rav Kook hésite sur cette question. Selon lui, le plan initial était à deux étages. Mais l'humanité s'est corrompue, et l'exil d'Égypte a « épuré » Israël jusqu'à en faire une « créature nouvelle » de la tête aux pieds.⁵

Le livre « Beit Yichaï » rapporte deux approches :

- Israël est le « fils aîné » au sein de l'humanité. Ainsi dans la Michna (Avot 3, 14) : « Chéri est l'homme, car il a été créé à l'image de Dieu... Chéris sont Israël, car ils ont été appelés enfants de Dieu ». Tout homme est créé à l'image de Dieu, et parmi eux Israël est particulièrement chéri.
- Israël est d'une autre espèce. Selon le Kouzari, le Juif diffère de l'homme comme l'homme diffère de l'animal.

Quelle différence en pratique ?

Le Rav Kook montre que même dans les mitsvot communes, les détails diffèrent. Pour le fils de Noa'h, la loi est fixée selon la nature ; pour Israël, selon la halakha :

- **Le membre d'un animal vivant** : une bête abattue rituellement qui convulse encore. Le fils de Noa'h n'a pas le droit d'en manger, car elle est encore vivante. Le Juif en a le droit, car l'abattage a été fait ('Houlin 33a).
- **La filiation** : le fils de Noa'h est rattaché à sa mère, certaine selon la nature. Le Juif est rattaché à son père, en vertu d'une présomption halakhique.
- **L'âge des mitsvot** : pour le fils de Noa'h, il n'y a pas d'âge de 13 ans. Il est obligé dès qu'il comprend.

⁴Voici quelques exemples :

Yom Kippour qui tombe un Chabbat. Maïmonide estime que tous les sacrifices du jour, y compris les sacrifices additionnels du Chabbat, sont offerts par le Grand Prêtre, bien que les sacrifices du Chabbat ne soient pas propres à Yom Kippour. Il semble donc voir dans « Yom Kippour qui tombe un Chabbat » une seule entité halakhique composée (composition « fusionnelle »), et non deux jours saints distincts qui coïncident. Conséquence pratique : un malade qui mange à Yom Kippour tombant un Chabbat n'a peut-être pas besoin de faire le kiddouch, car la sainteté du Chabbat s'est fondue dans celle de Yom Kippour.

Le bœuf « averti » (Baba Kama 45b). Un bœuf qui a déjà encorné et est devenu « averti » (mouad) : garde-t-il son statut antérieur de bœuf « inoffensif » (tam), présumé sans danger, auquel s'ajoute un nouvel étage (composition « de voisinage ») ? Ou son statut antérieur a-t-il entièrement disparu, faisant de lui une entité halakhique nouvelle (composition « fusionnelle ») ? La Guemara établit que « l'aspect inoffensif reste en place » : dans le bœuf averti subsiste aussi un bœuf inoffensif.

Les Cohanim à Yom Kippour (Chevouot 13a). Les Cohanim, malgré leur statut particulier, font-ils encore partie de l'ensemble d'Israël et sont-ils expiés par le bouc émissaire comme tout Israël ? Ou sont-ils sortis du cadre ordinaire d'Israël, et expiés par un sacrifice distinct qui leur est propre ?

⁵Le Rav Kook conclut finalement qu'à l'origine, il aurait fallu qu'Israël soit au niveau de l'homme comme toute l'humanité, et que sur ce niveau se révèle le degré propre à Israël. Mais la corruption a rendu nécessaire un « creuset de fer » pour épurer le peuple d'Israël en une créature nouvelle, et même son niveau d'homme est devenu israélite, « de la tête aux pieds entièrement israélite ». Sa source se trouve peut-être dans Baba Kama (38a) : la Guemara y affirme que le niveau de l'humanité a décliné quand elle a cessé d'observer les sept lois des fils de Noa'h.

À première vue, c'est une preuve qu'Israël est une créature nouvelle. Mais pas nécessairement. Selon le Ram'hal (Derekh Hachem), les fils de Noa'h sont destinés à vivre dans un monde naturel bien ordonné ; c'est pourquoi leurs lois sont fixées selon la nature. Israël est destiné à agir sur toute la réalité, matérielle et spirituelle ; c'est pourquoi il a des mitsvot supplémentaires, d'un autre type. Le second étage influe sur le premier, mais ne l'efface pas.

De même Rabbénou Nissim Gaon (dans son introduction au Talmud) : toutes les mitsvot qui dépendent de la raison obligent tous les êtres humains « depuis le jour où Dieu a créé l'homme sur la terre ».

Il est difficile de déterminer en théorie à partir de quand une différence crée une entité nouvelle. Mais dans la halakha pratique, la question a des conséquences claires, et toutes vont dans le sens des deux étages.

Les conséquences : deux étages

1. **Un procès entre un Juif et un non-Juif.** Quand un Juif et un non-Juif viennent devant un tribunal, selon quelle loi juge-t-on ? Maïmonide (Lois des rois 10, 12) tranche qu'avec un guer tohav (un non-Juif qui observe les sept lois), on juge selon les lois des fils de Noa'h. Pourquoi précisément selon elles ? Le « Beit Yichaï » explique : les lois des fils de Noa'h sont celles de la justice et de l'équité humaines, et elles obligent aussi Israël. Elles sont donc la base commune aux deux parties.
2. **La mitsva des « tribunaux » : la controverse entre Maïmonide et Nahmanide.** L'une des sept lois des fils de Noa'h est celle des « tribunaux » (dinim). Que comprend-elle ?
 - **Selon Maïmonide** (Lois des rois 9, 14) : les fils de Noa'h doivent établir des juges dans chaque district, pour juger le peuple sur les six autres mitsvot.
 - **Selon Nahmanide** (Genèse 34, 13) : la mitsva des tribunaux comprend aussi le droit civil donné à Israël, comme le vol ou la fraude. Les tribunaux des fils de Noa'h doivent juger exactement comme un tribunal d'Israël.

Selon Nahmanide, le droit d'Israël et celui des fils de Noa'h ont une base commune. Mais selon Maïmonide, ce sont deux systèmes différents : le droit des fils de Noa'h est un droit de justice et d'équité humaines, et le droit de la Torah est un autre système. Cela contredirait-il le modèle à deux étages ? La réponse se trouve chez le Ran.

3. **Le droit de la Torah et le droit du roi.** Le Ran (Dérachot, dérouch 11) écrit qu'il y a en Israël deux systèmes juridiques. Le droit de la Torah vise à faire descendre l'influence divine ; c'est pourquoi il n'organise pas toujours la société de la meilleure façon. Le roi le complète, selon les règles de la justice et de l'équité. Autrement dit, le droit du roi est en fait le droit des fils de Noa'h, et Israël y est aussi tenu.

Il en ressort que même selon Maïmonide, la justice et l'équité obligent Israël, par le biais du droit du roi. C'est pourquoi, quand un Juif et un guer tohav viennent en justice, on juge selon les lois des fils de Noa'h : elles sont la base commune aux deux.

4. **« Qui a deux cents a aussi cent ».** La Guemara (Sanhédrin 59a) établit : une mitsva dite aux fils de Noa'h et répétée au Sinaï a été dite à tous. Une mitsva dite aux fils de Noa'h et non répétée au Sinaï n'a été dite qu'à Israël. Pourquoi à Israël et non aux fils de Noa'h ? Parce qu'« il n'existe rien qui soit permis au Juif et interdit au non-Juif ». Et Rachi explique : quand Israël est sorti du cadre des fils de Noa'h, « c'est pour se sanctifier qu'il en est sorti, et non pour s'alléger ». Autrement dit, le Juif est un fils de Noa'h avec un étage supplémentaire.
5. **L'enfant juif.** Certains A'haronim ont écrit qu'un enfant juif est tenu aux lois des fils de Noa'h avant même 13 ans, dès qu'il les comprend. En effet, un enfant non juif y est tenu dès ce moment, et un Juif ne peut pas être en dessous d'un non-Juif.
6. **L'interdit du vol.** Rabbi Chimon Chkop (Chaarei Yocher) explique : l'interdit du vol ne repose pas seulement sur l'ordre de la Torah, mais sur les « lois du droit » (dinei hamichpatim), les lois humaines qui déterminent à qui appartient chaque chose. La Torah ne fait qu'y ajouter l'interdit « Tu ne voleras pas ». C'est pourquoi, même selon les avis pour lesquels voler un non-Juif n'est pas interdit par la Torah, il y a un interdit juridique. Encore une fois : un étage humain, et au-dessus un étage halakhique.

Pourquoi observer le premier étage ?

Si le premier étage repose sur la raison, l'observe-t-on seulement parce qu'il est logique ? Maïmonide (Lois des rois 8, 11) répond que non. Un non-Juif qui observe les sept lois « parce que sa raison l'y conduit » n'est pas « un des justes des nations », mais « un de leurs sages ». Le juste est celui qui les observe parce que Dieu les a ordonnées. Il en va de même pour le Juif (Commentaire de la Michna, 'Houlin 7, 6) : nous ne mangeons pas le membre d'un animal vivant parce que cela a été interdit aux fils de Noa'h, mais parce que cela nous a été interdit au Sinaï.

Autrement dit, il y a deux étages, mais tous deux font partie du service de Dieu. La morale humaine elle-même n'est pas une morale autonome, mais une part de la volonté divine.

Retour à la question

On comprend maintenant pourquoi un voleur est considéré comme « religieux », et pas celui qui mange non cachère. Aristote l'enseignait déjà : pour définir une chose, on indique son genre, puis ce qui la distingue. Par exemple, l'homme est un « vivant » (le genre) « doué de parole » (la différence).

Il en va de même du Juif : il est un « homme » (le premier étage), que distinguent les mitsvot du second étage. Celui qui veut savoir si quelqu'un observe le judaïsme examine ce qui est propre au judaïsme, et non ce qui est commun à tous les hommes. De même qu'on ne vérifie pas que Réouven est un homme parce qu'il a des jambes.

Cela ne veut pas dire que les mitsvot propres sont plus importantes. Celui qui tue porte atteinte au socle lui-même ; sa faute est donc plus grave. Mais l'identité juive se mesure à ce qui la distingue. C'est une distinction logique, et non un jugement sur la gravité des fautes.

Les mathématiques de la filiation

En bref : Selon le Kouzari, les généalogies de la Torah retracent une qualité particulière transmise de père en fils. Les mathématiques enseignent qu'une qualité transmise uniquement de père en fils disparaît presque toujours, et qu'une qualité transmise aussi par la mère atteint presque tout le monde. Avec des conséquences surprenantes : sur la mitsva de procréation, sur la filiation du Machia'h et sur la mamzérout.

Le Kouzari et les généalogies

La Torah est pleine de listes de « qui engendra qui ». Pourquoi est-ce important pour nous ?

Rabbi Yehouda Halévi, dans le Kouzari (I, 95), répond : il y a en l'homme une qualité, « l'élément divin » (inyan Eloki), une force spirituelle qui permet d'atteindre des degrés élevés. Cette qualité se transmet par hérédité de père en fils. Parfois, elle saute une génération : Térah ne l'a pas eue, mais son fils Abraham l'a reçue de son grand-père. Les généalogies retracent le chemin de cette qualité, jusqu'à ce qu'elle parvienne au peuple d'Israël tout entier.

Notre question : **cette idée est-elle compatible avec les mathématiques ?**

Malthus et l'explosion démographique

En 1066, Guillaume le Conquérant s'empara de l'Angleterre et fit recenser la population pour lever l'impôt. Grâce à lui, nous savons combien de personnes y vivaient. Jusqu'en 1800, la population passa d'environ un million à environ dix millions : une croissance lente, d'environ 3,5 % par génération. Après 1800, grâce au recul de la mortalité et aux progrès de l'hygiène, la croissance bondit à environ 25 % par génération. Les terres furent partagées entre trop d'héritiers, des paysans pauvres affluèrent vers les villes, et la tension entre riches et pauvres façonna le XIXe siècle.

L'économiste Thomas Malthus prédit une catastrophe : la nourriture ne suffirait pas pour tous, et viendraient la famine, les guerres et les épidémies. C'est pourquoi il s'opposait à l'aide aux pauvres (« les lois sur les pauvres créent les pauvres qu'elles protègent ») et recommandait de ne pas se marier. À ce jour, la prédiction ne s'est pas réalisée : la richesse a crû plus vite que la population, et chacun gagne aujourd'hui en moyenne près de vingt fois plus qu'il y a deux siècles. La question de savoir si Malthus aura raison à la fin reste ouverte ; elle est considérée comme l'une des grandes questions de la science. Certains économistes pensent que la croissance s'arrêtera. D'autres pensent que davantage d'hommes signifie davantage d'idées, et donc davantage de solutions.

Et que dit la halakha sur le fait de s'abstenir d'avoir des enfants ?

Croissez et multipliez : la « voie rapide » et la « voie lente »

Combien d'enfants faut-il ? La halakha fixe : un fils et une fille. Elle ajoute que celui qui avait passé vingt ans sans se marier, le tribunal l'y contraignait. Mais le Rama (Even HaEzer 1, 3) écrit qu'à notre époque, on n'y contraint plus.

Pourquoi ? Le Mordekhaï, commentateur du Moyen Âge, l'explique à partir de la Guemara (Baba Batra 60b). Rabbi Yichmaël ben Elisha, qui vécut après la destruction du Second Temple, dit : depuis que les Romains nous imposent de durs décrets, il aurait fallu décider de ne plus se marier ni avoir d'enfants, et « la descendance d'Abraham s'éteindrait d'elle-même ». Mais mieux vaut ne pas le dire au peuple. Selon le Mordekhaï, puisqu'il aurait fallu annuler la mitsva, au moins n'y contraint-on pas. C'est la « **voie rapide** » : l'annulation complète de la mitsva, et en une génération le peuple disparaît.

Les Tossafot n'acceptaient pas qu'on annule une mitsva de la Torah. Selon eux, Rabbi Yichmaël voulait seulement dire qu'après un fils et une fille, on ne continue pas à avoir des enfants. C'est la « **voie lente** » : si chaque couple n'a que deux enfants, le peuple diminue lentement, car une partie des enfants ne fonderont pas de famille. Dans le monde, il faut en moyenne environ 2,33 enfants par femme pour que la population ne diminue pas (dans les pays développés, où presque tous les enfants survivent, environ 2,1 suffisent).

Mais il y a là un problème : pour avoir un fils et une fille, deux enfants ne suffisent pas toujours.

Le calcul : trois enfants

Commençons par une question simple : si l'on a des enfants jusqu'au premier fils puis qu'on s'arrête, combien d'enfants y aura-t-il en moyenne ? La moitié des familles auront un fils tout de suite, un quart après une fille, un huitième après deux filles, et ainsi de suite. La moyenne est exactement de **deux enfants**.

Une famille qui veut un fils et une fille : le premier enfant remplit la moitié de l'exigence, puis on attend un enfant de l'autre sexe. C'est la même question, donc encore deux enfants en moyenne. Au total, **trois**. Et comme trois est plus que 2,33, même avec la « voie lente » le peuple **ne disparaîtra pas** : il grandira.

En réalité, la plupart des Juifs au fil des générations n'ont même pas atteint un fils et une fille. Maladies, persécutions et assimilation ont maintenu le peuple à une taille presque constante. C'est logique : si chaque couple avait quatre enfants, en 50 générations il y aurait 100 personnes par mètre carré sur terre. Des études génétiques montrent d'ailleurs qu'au cours de l'histoire, chaque couple n'a eu en moyenne qu'un peu plus de deux enfants survivants. Les lois sur les héritages de la Torah ne conviennent elles aussi qu'à une population qui ne grandit presque pas. La Torah veille à ce que chaque champ reste dans la famille pour toujours, par exemple avec le Jubilé et le rachat des terres.

Mais si chaque père a plusieurs fils, le champ se partage entre eux à chaque génération, et en quelques générations il ne reste que des parcelles minuscules.

Aujourd'hui, la médecine permet à plus d'enfants de survivre, mais le mode de vie occidental réduit la taille des familles. En Europe, il meurt déjà plus de gens qu'il n'en naît. Et pourtant, Israël est le seul pays riche où naissent plus de 2,33 enfants par femme. Le peuple juif survivra, contrairement à la recommandation de Rabbi Yichmaël.

Qui veut être le Machia'h ? La filiation « forte »

Selon le prophète Isaïe (11), le Machia'h sera « un rameau du tronc d'Ichaï », c'est-à-dire un descendant d'Ichaï, le père du roi David. Supposons que le Machia'h doive descendre « de fils en fils » : le fils du fils du fils d'Ichaï, sans aucune femme entre eux. On ne sait pas bien dans quelle mesure c'est ancré dans la halakha. Certains ont suggéré que le Machia'h hérite de la royauté de David ; mais un héritage peut aussi passer par une fille, quand il n'y a pas de fils.

Si le Machia'h doit descendre « de fils en fils », c'est comme un nom de famille transmis de père en fils. Si seul Ichaï portait le nom « Beit Hala'hmi », combien de personnes le portent aujourd'hui ?

Au XIX^e siècle, le savant Francis Galton, cousin de Darwin, remarqua que les noms de famille de l'aristocratie britannique disparaissaient. On proposa des explications : les nobles ne veulent pas partager leurs biens, le stress nuit à la fécondité, et même... qu'ils mangent trop de viande. Mais Galton et le pasteur Watson trouvèrent une explication simple : le hasard. Chaque homme a un nombre aléatoire de fils, et un nom disparu ne revient pas. Ils démontrèrent que même dans une population stable, presque tous les noms de famille disparaissent avec le temps, et qu'à la fin il n'en reste qu'un. Le nom n'est ici qu'un indicateur de la descendance : il passe uniquement de père en fils, exactement comme le chromosome Y dans les gènes. Quand le nom disparaît, la lignée « de fils en fils » est donc interrompue, même si la descendance continue par les filles.

Depuis David, il s'est écoulé environ 100 à 150 générations. En supposant que la population n'a presque pas grandi, comme ce fut le cas pendant la plus grande partie de l'histoire, la probabilité que sa lignée « de fils en fils » ait survécu est d'environ 1 sur 100 ou 1 sur 150. Et si elle a survécu, elle compte environ 100 à 150 descendants de ce type, car les rares lignées qui survivent prennent la place de toutes celles qui ont disparu. Ce sont les candidats.

Pourquoi la lignée « de fils en fils » disparaît-elle ?

Dans une population stable, chaque homme a en moyenne un fils. Mais ce n'est qu'une moyenne : l'un n'a pas de fils, l'autre en a trois. Le nombre de descendants d'une lignée monte et descend donc au hasard, comme une pièce qu'on lance encore et encore. Tôt ou tard viendra une génération où aucun d'eux n'aura de fils. À ce moment-là, la lignée est éteinte pour toujours : de zéro, on ne peut pas repartir.

L'énigme des Cohanim. La prêtrise se transmet exactement comme un nom de famille : uniquement de père en fils. Selon la tradition, tous les Cohanim descendent « de fils en fils » d'Aaron le Cohen. Des études génétiques ont trouvé chez environ la moitié des Cohanim un marqueur commun sur le chromosome Y, la partie des gènes qui ne passe que de père en fils. Chez les autres Juifs, ce marqueur est rare : moins de 5 %. Selon le calcul de Galton et Watson, une telle lignée aurait dû presque disparaître, ou, si elle survivait, laisser quelques centaines de descendants tout au plus. Or en réalité, les Cohanim représentent environ 5 % du peuple juif : des dizaines de milliers déjà il y a deux siècles. Comment est-ce possible ? Peut-être que dans les groupes qui maintenaient des liens familiaux étroits, comme les Cohanim qui épousaient des filles de Cohanim, plus de fils sont nés et ont survécu. Dans ce cas, la descendance de David, en tant que famille de lignée prestigieuse, aurait pu elle aussi survivre avec une probabilité plus élevée. La question reste ouverte.

Et chez les chiïtes. Les musulmans chiïtes ont un problème semblable. Ils croient que leur guide doit descendre « de fils en fils » d'Ali, le gendre de Mahomet. La plupart estiment que la lignée s'est interrompue il y a plus de mille ans. Un seul courant affirme que son chef, l'Aga Khan, est un tel descendant, mais la liste comporte des trous suspects.

La filiation « faible » : nous descendons tous de David

Et si la filiation passe aussi par les mères ? Chacun de nous a deux parents, quatre grands-parents, huit arrière-grands-parents, et ainsi de suite. Il y a 30 générations, nous avons environ un milliard d'ancêtres, plus que tous les êtres humains qui vivaient alors ! Cela signifie que presque tous ceux qui vivaient alors sont nos ancêtres.

Des scientifiques l'ont démontré : après un nombre assez faible de générations, chaque personne se trouve dans l'une de deux situations. Soit elle n'a aucun descendant, soit toute la population descend d'elle. Dans un peuple d'un million de personnes, cela se produit en environ 35 générations, soit environ 875 ans. Pour l'humanité entière, en environ 1 300 ans. Ni les montagnes, ni les mers, ni les différences entre les peuples ne l'empêchent.

Pourquoi descendons-nous tous de tout le monde ?

Si une personne a des descendants, leur nombre double à peu près à chaque génération : 2, 4, 8, 16... Après 10 générations, ils sont environ mille ; après 20 générations, environ un million. Très vite, leur nombre atteint la taille de toute la population. Mais ce ne sont pas encore tout le monde, car beaucoup de descendants sont « comptés deux fois » : des cousins se marient entre eux. Il faut donc encore quelques générations pour que les derniers entrent aussi. Dans un peuple d'un million de personnes, cela prend au total environ 35 générations.

Exemple : en 1701, les Britanniques décidèrent que seuls les descendants de la princesse Sophie de Hanovre, par les fils ou par les filles, pourraient hériter de la couronne. Comme ce droit passe à tous les enfants, le nombre d'ayants droit double à peu près à chaque génération. Après environ 12

générations, il y a déjà environ 5 000 ayants droit, et dans quelques dizaines de générations, presque tous les Britanniques seront sur la liste.

	Filiation « forte »	Filiation « faible »
Comment elle passe	De fils en fils, ou de fille en fille	Par les pères et par les mères
Exemples	Nom de famille, prêtrise	Mamzérout, couronne britannique
Au fil des générations	Disparaît presque toujours	Atteint presque tout le monde

Et qu'est-ce que cela nous dit ?

Sur le Kouzari. Selon la halakha, le fils d'une mère juive est juif, et le fils d'un père juif et d'une mère non juive n'est pas juif. Mais selon le Kouzari, la qualité passe précisément par le père. Dans ce cas, chaque fois qu'un Juif a eu un fils d'une non-Juive, la qualité est sortie du peuple. Au fil des générations, la plus grande partie a « fui » à l'extérieur. Et si la qualité passe aussi par la mère, elle appartient déjà à tout le monde.

Sur la prêtrise égalitaire. Dans les offices égalitaires du mouvement massorti (conservative), montent bénir le peuple lors de la bénédiction des Cohanim aussi bien des Cohanim que des « Cohanot », des filles de Cohanim, afin qu'il y ait égalité entre hommes et femmes.

Mais l'idée n'est pas cohérente. Si l'on veut vraiment l'égalité, il ne suffit pas que la fille d'un Cohen bénisse. Il faut qu'elle aussi transmette la prêtrise à ses enfants, exactement comme le fils d'un Cohen. La prêtrise passe alors d'une filiation « forte » à une filiation « faible », et les mathématiques sont claires : en quelques générations, presque tout le peuple sera Cohen. Et quand tout le monde est Cohen, la prêtrise ne distingue plus personne. L'égalité complète annule, en fait, la prêtrise elle-même.

Sur la mamzérout. Un mamzer n'a pas le droit d'épouser un Juif ordinaire, mais seulement une mamzérète. Dans la mamzérout, le défaut passe à la fois par le père et par la mère (Kiddouchin 67b). Par conséquent, si un seul mamzer s'est mêlé au peuple il y a de nombreuses générations, nous descendons presque certainement tous de lui, c'est-à-dire que nous sommes tous mamzerim. D'où une « permission » surprenante : un mamzer connu peut épouser n'importe qui, puisque tout le monde est mamzer, et qu'un mamzer peut épouser une mamzérète.

Certains décisionnaires ont répondu que la Torah n'interdit qu'un mamzer **certain**, et non celui dont on doute seulement qu'il le soit. Et une famille dont le défaut a été oublié au sein du peuple reste caché pour toujours (selon l'expression de la Guemara : « une famille qui s'est fondue s'est fondue », Kiddouchin 71a). Par conséquent, celui dont on ne sait pas qu'il est mamzer n'est pas mamzer, même si la statistique dit autre chose.

Mais le Rama (Even HaEzer, fin du chapitre 4) laisse entendre le contraire. Il a interdit d'épouser des Karaïtes (une secte qui s'est séparée du judaïsme rabbinique), parce qu'il y a des mamzerim parmi eux. Or pour chaque Karaïte pris individuellement, il n'y a pas de certitude qu'il soit mamzer, seulement une crainte. Et pourtant le Rama interdit, sans dire « un mamzer douteux est permis » ni « une famille qui s'est fondue s'est fondue ». Il en ressort que selon lui, une crainte de mamzérout mêlée à tout un groupe suffit pour interdire.

Sur Jésus. Les chrétiens admettent que le Messie doit descendre de David. C'est pourquoi le Nouveau Testament s'ouvre sur une liste « de fils en fils » allant de David à Joseph, le père de Jésus. Mais selon leur croyance, Joseph n'était pas son père biologique. Abravanel objecte : dans ce cas, Jésus n'est pas de la descendance de David ! Réponse chrétienne : Marie aussi était de la maison de David. Abravanel (sur Isaïe 11) rejette aussi cette réponse. Et mathématiquement, une filiation par la mère est « faible » : après 42 générations, presque tout Juif de cette génération était « de la maison de David ».

La même question se pose pour ceux qui affirment que le Rabbi de Loubavitch est le Machia'h : sa généalogie remontant à David passe par une femme, la fille de l'auteur du Tanya.

Sur le Machia'h. La Guemara (Sanhédrin 98b) dit que Rabbi Yehouda Hanassi était digne d'être le Machia'h, et il descendait de David par les filles. Si une telle filiation suffit, chacun de nous est candidat. Il ne reste plus qu'à astiquer ses boutons.